

ASSURANCE VOYAGE GALAXY



LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Voyage Galaxy » n°9000)



VOS GARANTIES

- MULTIRISQUE
- Option PROTECTION SANITAIRE



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

(n° des Conditions Particulières)

.....

VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).

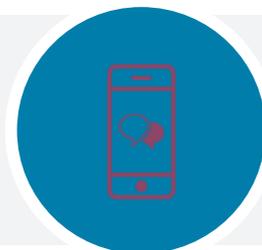


VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR ?

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est IMPERATIF de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER ?

ASSUREVER
Service Gestion Clients
TSA 52216 - 18039 BOURGES CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : gestion@assurever.com



QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7

MUTUAIDE Assistance
Tél. : +33 1 55 98 88 17

N° de contrat à communiquer : **5136**



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre agent de voyages et bénéficiez des avantages de notre « Compagnon de voyage » :

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic !

Application disponible gratuitement sur App Store et Google Play, directement en flashant le logo ci-contre.



VOS GARANTIES EN SYNTHESE

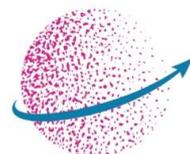
PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne
ANNULATION DE VOYAGE	
<ul style="list-style-type: none">• Maladie grave, accident corporel grave ou décès• Annulation en toutes causes justifiées• Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle à destination	<ul style="list-style-type: none">• 16 000 € / personne et 40 000 € / évènement• <i>Aucune franchise</i>• <i>Franchise de 50 € / personne</i>
VOL MANQUE	
<ul style="list-style-type: none">• Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures	<ul style="list-style-type: none">• Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec
RETARD AERIEN	
<ul style="list-style-type: none">• Retard > 4 heures	<ul style="list-style-type: none">• 10 % du montant du voyage (250 € maximum)
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS	
<ul style="list-style-type: none">• Vol, destruction totale ou partielle, perte<ul style="list-style-type: none">↳ <i>Franchise uniquement en cas de dommage aux valises</i>• Frais de reconstitution des documents d'identité• Retard de livraison des bagages > 12 heures	<ul style="list-style-type: none">• 2 000 € / personne et 10 000 € / évènement• 50 € / valise• 150 € / personne• Indemnité forfaitaire de 150 € / personne
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR	
<ul style="list-style-type: none">• Suite à un retour anticipé• Suite à un rapatriement médical	<ul style="list-style-type: none">• Prorata temporis• Valeur du voyage initial
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE	
<ul style="list-style-type: none">• Capital décès ou invalidité permanente	<ul style="list-style-type: none">• 7 500 € maximum / personne et 70 000 € maximum / évènement
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER	
<ul style="list-style-type: none">• Dommages corporels, matériels et immatériels<ul style="list-style-type: none">↳ <i>Franchise</i>	<ul style="list-style-type: none">• 1 000 000 € maximum / évènement• 75 € / sinistre
RETOUR IMPOSSIBLE	
<ul style="list-style-type: none">• Frais de prolongation de séjour<ul style="list-style-type: none">↳ <i>Franchise d'1 nuit</i>	<ul style="list-style-type: none">• 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits)
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	
<ul style="list-style-type: none">• Transport / Rapatriement• Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants• Présence hospitalisation• Prolongation de séjour• Frais médicaux à l'étranger• Urgences dentaires<ul style="list-style-type: none">↳ <i>Franchise frais médicaux et urgences dentaires</i>• Rapatriement du corps• Frais funéraires	<ul style="list-style-type: none">• Frais réels• Billet retour + taxi• Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours)• 80 € / jour (maximum 10 jours)• 150 000 € / personne• 160 € / personne• 30 € / personne / évènement• Frais réels• 2 500 € / personne
RETOUR ANTICIPE	
<ul style="list-style-type: none">• En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel• En cas d'attentat survenant à destination• En cas de sinistre au domicile	<ul style="list-style-type: none">• Billet retour + taxi• Billet retour + taxi• Billet retour + taxi
ASSISTANCE VOYAGE	
<ul style="list-style-type: none">• Avance de la caution pénale• Prise en charge des honoraires d'avocat• Frais de recherche et de secours en mer et en montagne• Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers• Envoi de médicaments	<ul style="list-style-type: none">• 15 000 € / personne• 3 000 € / personne• 7 500 € / personne• 1 500 € / personne• Frais d'envoi
PROTECTION SANITAIRE – EN OPTION	
<ul style="list-style-type: none">• Annulation pr maladie grave suite épidémie ou pandémie 30j avant départ• Annulation dans le cas où vous êtes cas contact 14 jours avant le départ• Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température ou au résultat positif d'un test PCR et/ou antigénique à l'aéroport de départ• Annulation en cas d'absence de vaccination• Téléconsultation avant départ• Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie• Retour impossible• Frais hôteliers suite à mise en quarantaine• Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie• Soutien psychologique suite mise en quarantaine	<ul style="list-style-type: none">• 16 000 € / personne et 40 000 € / évènement• 16 000 € / personne et 40 000 € / évènement• 16 000 € / pers. et 40 000 € / évèn. (<i>franchise 10% avec un minimum de 50 € / per.</i>)• 16 000 € / personne et 40 000 € / évènement• 1 appel• Frais réels• 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe• Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits)• 150 000 € / personne (<i>franchise 30 € / personne</i>)• 6 entretiens par évènement

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.oriass.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages

ASSURANCE VOYAGE GALAXY 2 V



ASSUREVER
assure vos voyages



LES + DE VOTRE ASSURANCE

- **Annulation pour toutes causes justifiées et en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle**
- Avion manqué
- Garantie Retour impossible incluse
- **Option Protection Sanitaire**
- **Une réduction de 20 % à partir de la 4^{ème} personne**



LES TARIFS

Tarifs TTC par personne Nets

Prix du voyage moyen par personne*	Multirisque
Jusqu'à 400 €	24 €
De 401 € à 700 €	32 €
De 701 € à 1 000 €	42 €
De 1 001 € à 1 500 €	49 €
De 1 501 € à 2 500 €	60 €
De 2 501 € à 3 500 €	80 €
De 3 501 € à 16 000 €**	4,00 %
Option Protection Sanitaire (+% selon franchise Annulation)	+ 55 % Aucune Franchise
Option Protection Sanitaire 10	+ 40 % Franchise 10%
Option Protection Sanitaire 20	+ 30 % Franchise 20%
Réduction Famille / Groupe d'amis	- 20 % de la 4 ^{ème} à la 9 ^{ème} personne

* La prime par personne est déterminée selon le prix moyen du voyage (exemple : 2 adultes à 800 € par personne et 1 enfant à 300 €, soit un prix moyen de 633 € par personne = une prime conseillée de 32 € par personne).

** Prime en % du prix du voyage TTC par personne.



INFOS +

Durée maximum du séjour **90 jours**
Nombre d'assurés par contrat **9 personnes maximum**
Territorialité **monde entier** (sauf stipulation contraire)

Toutes les réponses à vos questions

Service Relation Clients du lundi au vendredi, de 9h à 18h

01 73 03 41 01

information@assurever.com

IMPORTANT

- ✓ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne
ANNULATION DE VOYAGE	
<ul style="list-style-type: none"> Maladie grave, accident corporel grave ou décès Annulation en toutes causes justifiées Annulation en cas d'attentat ou catastrophe naturelle à destination 	<ul style="list-style-type: none"> 16 000 € / personne et 40 000 € / événement Aucune franchise
	<ul style="list-style-type: none"> Franchise de 50 € / personne
VOL MANQUE	
<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures 	<ul style="list-style-type: none"> Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec
RETARD AERIEN	
<ul style="list-style-type: none"> Retard > 4 heures 	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage (250 € maximum)
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS	
<ul style="list-style-type: none"> Vol, destruction totale ou partielle, perte <ul style="list-style-type: none"> Franchise uniquement en cas de dommage aux valises Frais de reconstitution des documents d'identité Retard de livraison des bagages > 12 heures 	<ul style="list-style-type: none"> 2 000 € / personne et 10 000 € / événement 50 € / valise 150 € / personne Indemnité forfaitaire de 150 € / personne
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR	
<ul style="list-style-type: none"> Suite à un retour anticipé Suite à un rapatriement médical 	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis Valeur du voyage initial
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE	
<ul style="list-style-type: none"> Capital décès ou invalidité permanente 	<ul style="list-style-type: none"> 7 500 € maximum / personne et 70 000 € maximum / événement
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER	
<ul style="list-style-type: none"> Dommages corporels, matériels et immatériels <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 000 € maximum / événement 75 € / sinistre
RETOUR IMPOSSIBLE	
<ul style="list-style-type: none"> Frais de prolongation de séjour <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits) 1 nuit
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	
<ul style="list-style-type: none"> Transport / Rapatriement Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants Présence hospitalisation Prolongation de séjour Frais médicaux à l'étranger Urgences dentaires <ul style="list-style-type: none"> Franchise frais médicaux et urgences dentaires Rapatriment du corps Frais funéraires 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels Billet retour + taxi Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) 80 € / jour (maximum 10 jours) 150 000 € / personne 160 € / personne 30 € / personne / événement Frais réels 2 500 € / personne
RETOUR ANTICIPE	
<ul style="list-style-type: none"> En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel En cas d'attentat survenant à destination En cas de sinistre au domicile 	<ul style="list-style-type: none"> Billet retour + taxi Billet retour + taxi Billet retour + taxi
ASSISTANCE VOYAGE	
<ul style="list-style-type: none"> Avance de la caution pénale Prise en charge des honoraires d'avocat Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers Envoi de médicaments 	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 € / personne 3 000 € / personne 7 500 € / personne 1 500 € / personne Frais d'envoi
PROTECTION SANITAIRE – EN OPTION	
<ul style="list-style-type: none"> Annulation pour maladie grave suite épidémie ou pandémie Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19 Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température Téléconsultation avant départ Rapatriment médical en cas d'épidémie ou de pandémie Retour impossible Frais hôteliers suite à retour impossible et mise en quarantaine Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie Soutien psychologique suite mise en quarantaine 	<ul style="list-style-type: none"> 16 000 € / personne et 40 000 € / événement Franchise : aucune, 10% ou 20% selon option choisie 1 appel Frais réels 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits) 150 000 € / personne (franchise 30 € / personne) 6 entretiens par événement

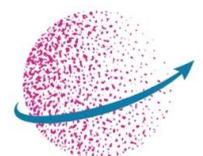
Connectez-vous sur pro.assurever.com

202211V2G - 9001 - v11.2022 - MPL - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaires commerciaux d'ASSUREVER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVER. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages